

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET MESURES DE SÉCURITÉ



École de l'Orée-des-Bois

## École primaire de l'Orée-des-Bois

### 2023-2024



Approuvé CE-2022-2023-42  
Modifié CE-2023-2024-26

### École de l'Orée-des-Bois

**79, rue du Mont-Joël  
Cantley, Québec  
J8V 4B9**

**Numéro de téléphone :  
819 503-8088**

**Numéro de télécopieur :  
819 607-0626**

[oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca](mailto:oreedesbois@cssd.gouv.qc.ca)

[oreedesbois.cssd.gouv.qc.ca](http://oreedesbois.cssd.gouv.qc.ca)

### Horaire du secrétariat :

**7 h 30 à 11 h 30  
12 h 30 à 15 h 30**

## Horaire de la journée 2023-2024



Précolaire	7 h 50 à 11 h 15	12 h 35 à 14 h 02
Primaire	7 h 50 à 11 h 15 Récréation : 9 h 57 à 10 h 12	12 h 35 à 15 h Récréation : 13 h 42 à 13 h 57

**Direction : Nathalie Rioux**

**Direction adjointe : Nancy Vallerand**

**Secrétaire d'école : Magali Nivola**

**Secrétaire : Véronique Brassard**

### Service de garde La clairière du boisé

**Technicienne : Manon Tanguay**

**Téléphone : 819 503-8098**

**Heures d'ouverture : 6 h 45 à 17 h 30**

## 1. ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES

**Les parents ont la responsabilité d'aviser l'école de l'absence de leur enfant en utilisant le portail Mozaïk parents ou en laissant un message sur la boîte vocale de l'école.**

Nous encourageons les parents à planifier les vacances familiales pendant les périodes de congé prévues au calendrier scolaire. Aucun travail ne sera préparé et remis aux enfants qui s'absentent pour des raisons personnelles (voyages, tournois, etc.).

Nous constatons annuellement un nombre très élevé de retards le matin. Puisque l'objectif prioritaire de notre projet éducatif est de diminuer le nombre de retards pour maximiser la concentration et favoriser la réussite scolaire de tous, voici notre procédure :

À partir de la cloche de 7h50, tous les élèves qui arriveront en retard devront utiliser l'entrée principale de l'école, seront dirigés vers un local supervisé. Ils pourront lire ou terminer leurs devoirs et pourront réintégrer leur classe au déplacement de 8h55.

À la suite d'un contrôle des absences et des retards, un avis vous sera envoyé si le taux d'absentéisme ou de retards devenait trop élevé.

**Absence lors d'une évaluation ministérielle de 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année: Nous portons à votre attention que les seuls motifs pouvant justifier l'absence d'un élève à une épreuve obligatoire sont une maladie sérieuse ou un accident grave, le décès d'un proche, la convocation à un tribunal ou la participation à un événement d'envergure. Advenant le cas où l'élève s'absente pour un motif autre que ceux énumérés ci-dessus la note 0% sera attribuée.**

## 2. ADRESSE ET NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

En tout temps, les parents doivent informer la secrétaire d'école de tout changement de coordonnées d'urgence et laisser un numéro de téléphone (maison, gardienne, voisin) où nous pouvons joindre quelqu'un. Ce renseignement demeure à l'usage exclusif de l'école.

## 3. DROITS PARENTAUX

À moins qu'un tribunal n'ait émis une restriction quant au droit de visite d'un parent, toute autorité parentale peut s'informer du cheminement scolaire de son enfant et avoir accès au portail Mozaïk parents. S'il y a restriction, il faut faire parvenir à la direction une copie du document officiel émis par la cour.

## 4. QUESTIONNAIRES DES PROFESSIONNELS

Veillez noter que lorsque les intervenants scolaires reçoivent de la part de professionnels (psychologue, orthophoniste, médecin ou autre) un questionnaire à remplir sur le cheminement de votre enfant, l'intervenant retournera celui-ci directement aux professionnels dans un délai de 7 jours. Vous devez donc fournir les coordonnées de ce dernier car le formulaire ne peut être retourné aux parents.



## 5. CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Par mesure de sécurité, les parents et les visiteurs doivent obligatoirement se présenter au secrétariat pour toute demande. Le personnel du secrétariat se fera un plaisir de les accueillir et de les diriger.

Lors de l'arrivée des élèves, les parents doivent diriger leur enfant vers la cour de l'école en empruntant le trottoir. Les élèves ne sont pas autorisés à entrer par la porte de l'entrée principale à moins qu'ils soient en retard.

De plus, il est recommandé aux parents qui viennent chercher leur enfant à l'école pour l'heure du dîner ou à la fin des classes, de fixer un point de rencontre aux endroits prévus à l'extérieur.

## 6. CIRCULATION AUTOMOBILE

Le stationnement devant l'école est réservé exclusivement aux détenteurs d'une vignette du Centre de services scolaire des Draveurs. Vous ne pouvez utiliser que les espaces réservés aux visiteurs et vous devez accompagner votre enfant en tout temps dans l'aire de stationnement. Vous ne pouvez pas utiliser le stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite. Pour des raisons de sécurité, seulement les autobus ont accès au débarcadère d'autobus.

Pour les élèves transportés par leurs parents, si les stationnements de visiteurs sont occupés, veuillez longer l'école en restant dans la partie droite du stationnement et faites descendre vos enfants au bout du stationnement du côté des maternelles (côté de la structure de jeux), afin qu'ils utilisent le corridor sécuritaire menant à la cour d'école. **L'espace devant l'entrée principale doit être libre en tout temps.** Votre enfant doit toujours être accompagné par un adulte pour assurer sa sécurité dans le stationnement.

**LA SÉCURITÉ DE VOTRE ENFANT EST NOTRE PRIORITÉ !**

## 7. DÉPART HÂTIF D'UN ÉLÈVE POUR UN RENDEZ-VOUS

Si un enfant doit quitter plus tôt les classes, l'enseignant doit être informé au **préalable par une note à l'agenda ou par courriel.** L'élève peut quitter l'école seulement s'il est accompagné d'un adulte. Ce dernier, préalablement autorisé, doit s'identifier au secrétariat et signer le registre de départ avant de quitter avec l'enfant.

Nous vous rappelons que si la routine d'arrivée et de retour de votre enfant doit être modifiée selon l'horaire, vous devez **en aviser l'enseignant par une note écrite.** Les appels téléphoniques de dernière minute au secrétariat pour aviser d'un changement de routine d'un enfant pendant la journée sont interdits et réservés aux **situations d'urgence seulement.**

**SORTIES LORS DU DINER :** Normalement, un élève transporté par autobus dine à l'école. Dans le cas contraire, une permission écrite de ses parents est obligatoire pour permettre un dîner à l'extérieur. Ce billet est remis à l'enseignant qui en avertit le secrétariat et la surveillante du dîner.



## 8. ÉLÈVE MALADE

Si un élève est malade et qu'il dit ne plus pouvoir fonctionner en classe, la secrétaire communiquera avec les parents afin qu'ils viennent chercher l'enfant.

Si vous jugez que votre enfant est trop malade pour sortir aux récréations, il est souhaitable qu'il poursuive sa convalescence à la maison. Les élèves ne peuvent pas être gardés au secrétariat ou dans la classe pendant les périodes de récréation et la période du dîner.

Si un élève souffre d'une maladie contagieuse, les parents doivent aviser l'école dans les plus brefs délais.

## 9. ACCIDENT OU BLESSURE

Un membre du personnel donnera les premiers soins et s'il y a lieu, un rapport d'accident sera rempli. Si la blessure nécessite des soins en clinique ou en centre hospitalier, nous communiquerons avec les parents ou la personne que vous avez inscrit comme contact d'urgence afin qu'un adulte autorisé vienne chercher l'enfant.

Si un membre du personnel ne réussit pas à joindre les parents et que la situation l'exige, l'enfant sera transporté en ambulance accompagné par un adulte de l'école et les frais seront assumés par les parents. Il est très important de nous fournir un numéro de téléphone qui nous permettra de contacter l'un des parents dans les plus brefs délais.

## 10. MÉDICAMENT ET ALLERGIES

Toute médication doit être prise à la maison. Exceptionnellement, lorsqu'une ordonnance médicale exige une intervention du personnel, l'école peut en assurer le suivi.

Ainsi, un responsable de l'école supervise l'administration d'un médicament à un élève seulement lorsqu'il est prescrit par un médecin avec l'autorisation écrite des parents. Ces derniers doivent faire parvenir à l'école le médicament dans le contenant remis par le pharmacien et doivent remplir le formulaire à cet effet.

Dans une situation où l'enfant a une allergie, les parents doivent le préciser sur la fiche santé, joindre une photo et remettre un épipen.

Certains élèves sont allergiques à un ou des aliments. L'école compte donc sur la collaboration des parents afin de protéger les enfants souffrant d'allergies. L'école demande aux parents d'avertir leur enfant de ne pas échanger d'aliments avec les autres enfants.

## 11. COLLATIONS « SANTÉ »

Lors des collations prises en classe, la consommation de fruits, de légumes frais et de produits laitiers est fortement encouragée auprès des élèves. L'école promeut chez les élèves le développement de saines habitudes de vie.

**Les aliments pouvant contenir des noix et des arachides  
sont interdits à l'école.**

## 12. ÉDUCATION PHYSIQUE

### Tenue requise :

- ✓ Des espadrilles (différentes des espadrilles pour l'extérieur) qui ne marquent pas le plancher ;
- ✓ Un pantalon extensible ou un short ;
- ✓ Un chandail à manches courtes.

Si un élève ne peut participer à plus d'un cours d'éducation physique, il devra fournir un billet médical.

## 13. JOURS DE PLUIE OU DE FROID EXCESSIF

Il est important de vêtir l'enfant selon le temps prévu. Parapluie, bottes, imperméable, chapeau, gants, vêtements de rechange peuvent être nécessaires. Ce n'est que lors de pluies abondantes et de froid excessif (au-delà de -27° avec facteur éolien) que l'élève entre à l'intérieur de l'école à l'heure prévue et qu'il se dirige vers l'endroit désigné.

## 14. MESURES D'URGENCE

### Fermeture d'école

En cas de tempête, de verglas, d'inondation, de panne d'eau ou tout autre événement majeur, une fermeture d'école est décrétée par le Centre de services scolaire des Draveurs et est annoncée sur leur page Facebook, dès que la décision est prise. Dans la mesure du possible, un service de garde est assuré. Veuillez consulter les sites suivants [Accueil | École de l'Orée-des-Bois \(gouv.qc.ca\)](#) ou [Au service de la communauté | Centre de services scolaire des Draveurs \(gouv.qc.ca\)](#) pour être informé.

### Évacuation

L'école est dotée d'un plan d'évacuation en cas d'incendie et d'un plan d'urgence « Code blanc ». Des pratiques se font annuellement. Dans le cas d'un événement majeur, comme un incendie, les élèves seraient accompagnés vers l'école voisine de la Rose-des-Vents.

### Situation de crise

L'école dispose d'un plan d'intervention en situation de crise (décès, inondation, désastre écologique, etc.) qu'elle peut appliquer à la suite d'un événement majeur.

## 15. OBJETS DE VALEUR

L'enfant ne peut pas apporter d'objets de valeur. L'école n'est pas responsable des effets perdus, endommagés ou volés (ex. : montant d'argent, cellulaire, appareil électronique, etc.).

## 15. FACTURATION DE LIVRE PERDU OU ABIMÉ

Lorsqu'un livre est perdu ou abimé, nous demandons aux parents d'acquitter la facture qui sera envoyée à la maison. Tant que le livre n'est pas payé ou remplacé, l'élève ne peut pas faire d'autres emprunts à la bibliothèque.

## 16. PÉDICULOSE (POUX DE TÊTE)

Lorsqu'il y a une situation où un élève a des poux, une lettre d'information est envoyée à la maison aux parents du groupe concerné et il est recommandé d'examiner la chevelure de l'enfant lors du lavage des cheveux. Appliquez le traitement en suivant les instructions du produit et si votre enfant a des poux ou des lentes vous devez en aviser l'école.

## 17. NAVIGATION SUR INTERNET

Le code d'éthique nous permet une censure et nous ramène à notre mission éducative :

- Éduquer par l'engagement dans le respect d'un code d'éthique;
- Éduquer par l'accompagnement des enfants à faire de bons choix;
- Éduquer par la supervision des activités stimulantes et enrichissantes.



Le centre de services scolaire des Draveurs reconnaît l'importance pour les membres de son personnel et pour les élèves fréquentant ses établissements d'avoir accès à ses ressources informatiques et à son réseau de télécommunication. La commission scolaire exige que la conduite de chaque usager soit dictée par les règles usuelles et le respect des lois et des règlements en vigueur.

Tel que mentionné dans la politique, les utilisateurs doivent :

- respecter les gens dans leur communication (messages, images et son);
- respecter la vie privée des gens (informations confidentielles);
- contribuer à réaliser la mission éducative de l'école;
- utiliser le matériel de façon à minimiser les risques de destruction ou de modification des systèmes et des données;
- utiliser les ressources technologiques de façon adéquate et légale;
- respecter les droits d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle.

## 18. CODE DE VIE DE NOTRE ÉCOLE

Chers parents,

C'est avec beaucoup de fierté que le personnel de l'école de l'Orée-des-Bois vous présente son code de vie. Celui-ci s'adresse aux élèves. Rappelons-nous que les enfants apprennent principalement par l'exemple des adultes qui les entourent.

### CLIMAT SCOLAIRE POSITIF, VIOLENCE ET INTIDIMATION

À notre école, nous nous engageons à promouvoir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous. La violence sous toutes ses formes et l'intimidation ne sont jamais tolérées et celles-ci sont traitées promptement et sérieusement. Nous sommes ouverts et respectueux envers les différences, et chacun a sa place. Nos intervenants s'engagent à soutenir les élèves et nous travaillons ensemble à résoudre les conflits de façon pacifique. Nos valeurs sont véhiculées par de nombreuses actions posées tout au long de l'année. Nous avons

la conviction que l'abolition de la violence et de l'intimidation à l'école est possible si nous agissons tous en citoyens engagés. (Voir feuillet en annexe A)

## RÈGLES DE VIE

Les règles de vie et les services d'encadrement de notre école visent à développer l'autonomie des élèves, à assurer leur sécurité et à répondre aux besoins de soutien. Ils permettent de créer un climat propice aux apprentissages et ils respecteront les orientations de notre projet éducatif.

Les intervenants scolaires favorisent la valorisation et la motivation chez les élèves. Des billets de bons coups (annexe B) et une remise de méritas font partie des moyens pour encourager l'élève à adopter de bons gestes. Les parents sont informés par un billet de communication (voir annexe C, D, E) lorsqu'il y a des comportements inappropriés et l'application des conséquences varie selon la nature, la gravité et la fréquence du manquement observé. Une suspension interne ou externe peut s'appliquer dans certaines situations. Un suivi est alors fait entre la TES du centre d'aide, la direction de l'école et les parents.

Les valeurs préconisées par l'école sont le respect, la bienveillance et le plaisir. La démarche d'encadrement proposée vise une approche éducative et non coercitive. Celle-ci encourage les comportements adéquats. L'objectif de cette démarche est d'aider les élèves à prendre conscience de leur comportement inadéquat et à les soutenir dans leur recherche de solutions.

## RÈGLES DE CONDUITE AU DINER

**L'élève doit :**

- donner sa présence;
  - demeurer dans le local de son groupe ou toujours à l'intérieur de la cour d'école;
  - présenter au responsable des dineurs, dès son arrivée le matin, un billet signé de ses parents, l'autorisant à dîner à l'extérieur de l'école ou à quitter le service de garde après l'école, s'il y a lieu;
  - parler à voix basse dans le local du dîner;
  - nettoyer sa table et s'assurer de la propreté avant de quitter sa place et le local;
  - apporter ses ustensiles et condiments dans sa boîte à goûter;
  - respecter les consignes des intervenants.
- ★ **Considérant le risque d'allergies sévères, nous vous demandons de ne pas envoyer d'aliments contenant des arachides et des noix à l'école (ex. : beurre d'arachides, barres tendres avec noix, etc.) Il est également important de rappeler à votre enfant de ne pas échanger ou partager sa nourriture.**

## RÈGLES DE CONDUITE DANS L'AUTOBUS





L'élève doit respecter les règlements dans l'autobus, faute de quoi il pourrait, après trois avertissements (fiches d'autobus), se voir refuser l'accès au transport scolaire. Dans ce cas, les parents devront assumer le transport à l'école.

Les règlements sont les suivants :

- Rester assis;
- Occuper la place assignée par le chauffeur;
- Ne pas manger ni boire;
- Respecter les consignes des brigadiers et du chauffeur;
- Rester calme et collaboratif;
- L'élève ne peut changer d'autobus même avec une note écrite du parent;
- Les parents qui autorisent leur enfant à se rendre à l'école en marchant ou à bicyclette doivent remplir le formulaire disponible au secrétariat.



## NOTRE TABLEAU DES RÈGLES DE VIE

RÈGLES	CE QUE J'Y GAGNE	IMPACTS POSITIFS	INTERVENTIONS ÉDUCATIVES POSSIBLES	MESURES D'AIDE
 <p><b>1. Je dis NON à toutes les formes de violence et à l'intimidation dans mon école.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je vis dans un milieu sécuritaire.</li> <li>- Je vis des relations harmonieuses avec mes pairs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Augmentation de l'estime de soi</li> <li>-Développement du sens des responsabilités et de l'autonomie</li> <li>-Fierté personnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avertissement verbal</li> <li>- Communication aux parents (agenda, téléphone, lettre, carnet de route, courriel, billet de communication)</li> <li>- Confiscation d'un objet jugé inapproprié</li> <li>- Fiche de réflexion</li> <li>- Geste réparateur (remplacer le matériel, rendre service, etc.)</li> <li>- Perte de privilège</li> <li>- Rencontre avec les parents</li> <li>- Système de renforcement</li> <li>- Reprise du temps perdu</li> <li>- Retrait de la classe ou d'une activité agréable (ex. : récréation)</li> <li>- Suspension à l'interne</li> <li>- Suspension à l'externe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement, par un adulte, de l'élève qui accomplit un geste réparateur</li> <li>- Entente de collaboration</li> <li>- Élaboration d'un P.I.</li> <li>- Évaluation des conséquences de ses actes</li> <li>- Feuille de route</li> <li>- Récréation guidée</li> <li>- Rédaction d'un message d'excuses</li> <li>- Référence aux services éducatifs complémentaires ou aux services externes (CSSS, DPJ)</li> <li>- Rencontre avec les parents</li> <li>- Rencontre régulière avec l'enseignant ou une personne-ressource</li> <li>- Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève</li> <li>- Suivi avec l'élève</li> <li>- Suivi avec les parents</li> </ul>
 <p><b>2. Je respecte les élèves et les adultes par mes gestes, mes paroles et par ma tenue vestimentaire appropriée.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je participe positivement à la vie de l'école.</li> <li>- J'apprends à respecter les différences.</li> <li>- Je vis de belles relations.</li> <li>- Je favorise ma sécurité et celle des autres.</li> <li>- J'assure ma sécurité par une tenue appropriée dans la pratique du sport.</li> </ul>	<p><b>Par exemple :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Billet de tirage</li> <li>-Billet « Bon coup »</li> <li>-Certificat « méritas »</li> <li>-Communication positive aux parents</li> <li>-Diplôme de renforcement</li> <li>-Mot d'encouragement</li> <li>-Privilège accordé</li> <li>-Temps privilégié avec un adulte significatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec les parents</li> <li>- Récréation guidée</li> <li>- Rédaction d'un message d'excuses</li> <li>- Référence aux services éducatifs complémentaires ou aux services externes (CSSS, DPJ)</li> <li>- Rencontre avec les parents</li> <li>- Rencontre régulière avec l'enseignant ou une personne-ressource</li> <li>- Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève</li> <li>- Suivi avec l'élève</li> <li>- Suivi avec les parents</li> </ul>	
 <p><b>3. Je me déplace dans l'école calmement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- J'assure ma sécurité et celle des autres.</li> <li>- Je favorise un climat calme et propice au travail.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Communication positive aux parents</li> <li>-Diplôme de renforcement</li> <li>-Mot d'encouragement</li> <li>-Privilège accordé</li> <li>-Temps privilégié avec un adulte significatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec les parents</li> <li>- Rencontre régulière avec l'enseignant ou une personne-ressource</li> <li>- Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève</li> <li>- Suivi avec l'élève</li> <li>- Suivi avec les parents</li> </ul>	
 <p><b>4. Je prends soin de mes effets personnels, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Je vis dans un endroit propre et agréable.</li> <li>- J'ai accès à du matériel en bon état.</li> <li>- J'agis de façon responsable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mot d'encouragement</li> <li>-Privilège accordé</li> <li>-Temps privilégié avec un adulte significatif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec les parents</li> <li>- Rencontre régulière avec l'enseignant ou une personne-ressource</li> <li>- Retour sur le comportement et recherche de solutions avec l'élève</li> <li>- Suivi avec l'élève</li> <li>- Suivi avec les parents</li> </ul>	

# LES INTERDITS

Il est important de préciser que certains comportements sont interdits.

## MOYENS DE TRANSPORT INTERDITS

Selon les règles de la sécurité routière, il est interdit d'utiliser les moyens de transport suivants pour se rendre à l'école ou pour retourner à la maison : planche à roulettes, trottinette, patins à roues alignées.

## VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Les vêtements doivent être appropriés pour un contexte scolaire. Ils doivent couvrir les sous-vêtements, ainsi que le ventre.

Toutefois, tout vêtement à caractère violent et accessoire pouvant compromettre la sécurité des élèves sont interdits.

Les casquettes, tuque et autres couvre-chefs doivent être retirés dès l'arrivée au casier.

## OBJETS ET PRODUITS INTERDITS

Les objets suivants sont interdits à l'école (à moins d'une autorisation dans le cadre d'une activité spéciale) :

- Cellulaires, montre intelligente, écouteurs et autres appareils électroniques mobiles personnels;
- Appareils pouvant prendre des photographies ou filmer;
- Objets dangereux pouvant causer des blessures;
- Cartes ou objets à échanger;
- Gomme à mâcher;
- Balles dures « super balle ».

L'élève qui contrevient à cette règle se verra confisquer l'objet interdit. Les parents devront se présenter à l'école pour le récupérer.

Cette liste n'étant pas exhaustive, la direction se réserve le droit d'interdire les objets ou les vêtements pouvant représenter une problématique à l'école, et par conséquent, nuire au bon fonctionnement de la vie scolaire des élèves.

**Climat scolaire positif,  
Violence et intimidation à l'école**

**Document explicatif à l'intention des parents**

**Mise en contexte**

L'école de l'Orée-des-Bois a une approche proactive contre la violence et l'intimidation. À la suite à l'adoption de la loi 56 par l'Assemblée Nationale en 2012, la Loi de l'instruction publique a été modifiée, ajoutant des obligations aux différents intervenants scolaires ainsi qu'aux élèves. Ce document se veut une synthèse des actions prises par l'équipe de l'école de l'Orée-des-Bois en collaboration avec les parents.

En lien avec notre slogan: « À l'école de l'Orée-des-Bois, un milieu où l'on est bien, car nos valeurs de bienveillance, de respect et de plaisir nous incitent à réussir ».

Si des actes de violence et d'intimidation mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les personnes concernées doivent le signaler afin que ces incidents soient gérés rapidement et efficacement. Notre école encourage les comportements pacifiques.

Les membres du conseil d'établissement approuvent annuellement le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

**La collaboration entre les intervenants de l'école et les parents est un facteur essentiel pour favoriser un climat sain et sécuritaire pour tous.**

*«Ensemble tout est possible!»*



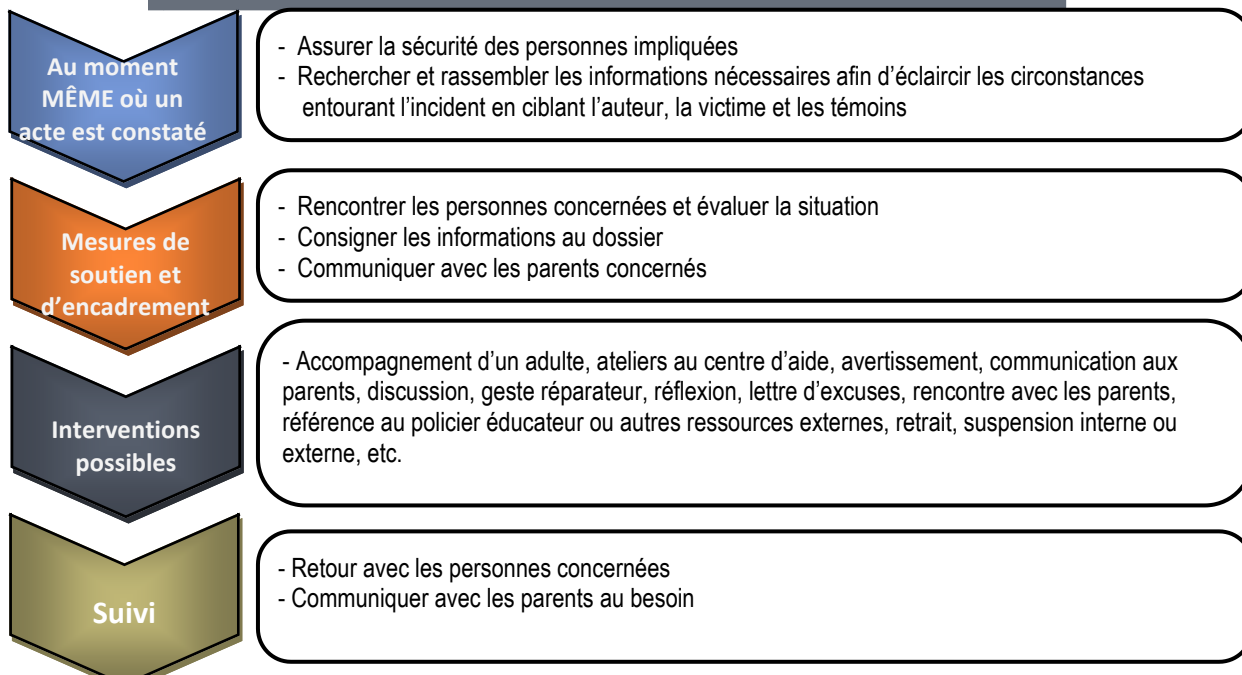
**Engagement de la direction**

Nous nous engageons à mettre en place les moyens proposés afin de soutenir les individus impliqués, a tant nos élèves que notre personnel, dans toutes situations de violence ou d'intimidation.  
Le bien-être de tous nous tient à cœur!  
Marie Line Lafleur

Personnes responsables du dossier dans l'école	Nathalie Rioux directrice, Mélanie Hart TES
Ligne Parents	1800-361-5085      www.ligneparents.com
www.moi jagis.com	Ressources pour les parents d'enfant victime, témoin et/ou auteur de violence et/ou d'intimidation
Service de police MRC des Collines	819 459-9911
Jeunesse J'écoute	1-800-668-6868      www.jeunessejecoute.ca
Tel-Jeunes	1-800-263-2266      www.teljeunes.com
Tel-Aide Outaouais	819-775-3223      www.telaidoutaouais.ca
Espace Outaouais	819 771-1546      www.espacesansviolence.org
Centre d'aide 24/7	818-595-3476 <a href="http://www.centredaide247.com">www.centredaide247.com</a>
Interligne (Service d'aide et de renseignements concernant la diversité sexuelle et la pluralité des genres)	1-888-505-1010 agis.interligne.co      interligne.co/clavardage

## Annexe A (suite)

### Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence?



Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le *cyberespace*, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** ET de léser, blesser ou opprimer.

#### INTIMIDATION



Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **INTENTIONNELLEMENT** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.


#### VIOLENCE



Portrait de situation	Ce que fait l'école pour prévenir	Comment l'école et les parents peuvent collaborer?	Comment pouvez-vous dénoncer?
<p>À l'école de l'Orée-des-Bois, nous avons déclaré en:</p> <p>2019-2020: 1 situation de VV et 3 situations de VP.</p> <p>2020-2021: 1 situation de VV, 6 VP et 2 situations d'intimidation.</p> <p>2021-2022: 3 situations de VP, 2 situations de VV et 2 situations d'intimidation</p>	<p>Nous pilotons des activités de civisme et des ateliers de prévention pour l'ensemble des élèves de l'école.</p> <p>Nous incitons régulièrement les élèves à se référer aux étapes de résolution de conflits et à dénoncer toute situation impliquant de la violence verbale ou physique.</p> <p>Nous bénéficions également de plusieurs ressources extérieures.</p>	<p>L'objectif de l'école est d'éliminer les gestes d'intimidation et de violence. L'école s'engage à agir dans le meilleur intérêt des personnes impliquées en collaborant avec tous les acteurs concernés.</p> <p>Nous invitons les parents à encourager leur enfant à dénoncer toute forme d'intimidation ou de violence.</p>	<p><b>DÉMARCHE CONFIDENTIELLE</b></p> <p>Il est important de valider les informations relatées par votre enfant auprès des intervenants scolaires avant de porter un jugement sur la situation.</p> <p>Vous pouvez contacter l'enseignant de votre enfant, la direction, le service du centre d'aide ou la technicienne du service de garde.</p> <p>Puisque votre enfant ne peut être au courant de toutes les interventions et du contexte, nous pourrions, ensemble, faire la lumière sur la situation.</p>

**ANNEXE B**

**Billet - Bon coup ! (En mauve)**



École de l'Orée-des-Bois


# BON COUP !

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Aujourd'hui,**

- Tu as été poli(e) dans tes gestes et dans tes paroles.
- Tu as rendu service à un(e) ami(e) ou à un adulte.
- Tu as respecté l'environnement (intérieur et extérieur).
- Tu as collaboré avec les adultes et tu as été honnête.
- Tu as appliqué les étapes de résolution pacifique de conflits.
- Tu as respecté les règles de vie.
- Autres : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Intervenant : \_\_\_\_\_

**Coupon pour tirage du bon coup !**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_

**\* à déposer dans la boîte du secrétariat**

**ANNEXE C**

**Billet communication – École (en vert)**



**Préscolaire et primaire**

<b>Billet de communication École</b>		
<b>Nom de l'élève :</b>		
<b>Date :</b>		<b>Classe :</b>
<input type="checkbox"/> <b>Matin</b>	<input type="checkbox"/> <b>Récréation (am)</b>	<input type="checkbox"/> <b>Récréation (pm)</b>
<input type="checkbox"/> <b>Déplacement</b>	<input type="checkbox"/> <b>Autre</b>	<input type="checkbox"/> <b>Autobus</b>
<b>Manquement mineur :</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> <b>J'ai dérangé dans le corridor, toilette.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>J'ai lancé un objet (cailloux, balle de neige...)</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Au son de la cloche, j'ai continué à jouer.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Je me suis tirillé.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>J'ai bousculé.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Autre :</b> _____</li></ul>		
<b>Manquement majeur :</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> <b>J'ai manqué de respect envers un pair ou un adulte.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Je n'ai pas collaboré avec l'adulte.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>J'ai frappé intentionnellement.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>J'ai menacé.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>J'ai fait du vandalisme.</b></li><li><input type="checkbox"/> <b>Autre :</b> _____</li></ul>		
<b>VERSO →</b>		
<b>Signature de l'élève :</b>		
<b>Signature de l'intervenant :</b>		
<b>Signature du parent :</b>		

**ANNEXE D**

**Billet communication – Service de garde (en bleu)**



Préscolaire et primaire



<b>Billet de communication Service de garde La clairière du boisé</b>		
<b>Nom de l'élève :</b>		
<b>Date :</b>	<b>Classe :</b>	
<input type="checkbox"/> <b>Matin</b>	<input type="checkbox"/> <b>Dîner</b>	<input type="checkbox"/> <b>Après l'école</b>
<input type="checkbox"/> <b>Pédagogique</b>	<input type="checkbox"/> <b>Autre</b>	
<b>Manquement mineur :</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> J'ai dérangé dans le corridor, toilette.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai lancé un objet (cailloux, balle de neige...)</li><li><input type="checkbox"/> Au son de la cloche, j'ai continué à jouer.</li><li><input type="checkbox"/> Je me suis tirailé.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai bousculé.</li><li><input type="checkbox"/> Autre : _____</li></ul>		
<b>Manquement majeur :</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> J'ai manqué de respect envers un pair ou un adulte.</li><li><input type="checkbox"/> Je n'ai pas collaboré avec l'adulte.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai frappé intentionnellement.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai menacé.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai fait du vandalisme.</li><li><input type="checkbox"/> Autre : _____</li></ul>		
<b>VERSO →</b>		
<b>Signature de l'élève :</b>		
<b>Signature de l'intervenant :</b>		
<b>Signature du parent :</b>		

**ANNEXE E**

**Billet communication – dîneur (en jaune)**



**Préscolaire et primaire**

<b>Billet de communication Dîneur</b>	
<b>Nom de l'élève :</b>	
<b>Date :</b>	<b>Classe :</b>
<input type="checkbox"/> <b>Dîner</b>	
<b>Manquement mineur :</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> J'ai dérangé dans le corridor, toilette.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai lancé un objet (cailloux, balle de neige...)</li><li><input type="checkbox"/> Au son de la cloche, j'ai continué à jouer.</li><li><input type="checkbox"/> Je me suis tirillé.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai bousculé.</li><li><input type="checkbox"/> Autre : _____</li></ul>	
<b>Manquement majeur :</b> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> J'ai manqué de respect envers un pair ou un adulte.</li><li><input type="checkbox"/> Je n'ai pas collaboré avec l'adulte.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai frappé intentionnellement.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai menacé.</li><li><input type="checkbox"/> J'ai fait du vandalisme.</li><li><input type="checkbox"/> Autre : _____</li></ul>	
<b>VERSO →</b>	
<b>Signature de l'élève :</b>	
<b>Signature de l'intervenant :</b>	
<b>Signature du parent :</b>	